



ENCLENCHE TA MOTIVATION, DÉCLENCH' TES ÉTUDES



AIDES
DÉPARTEMENTALES
À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
(BAC+1 À BAC+5)



GUIDE 2017-2018

Le Département aux côtés des Réunionnais





BOURSE DÉPARTEMENTALE

Aide pour une année d'études supérieures attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €, en supplément de l'aide du CROUS. Le dispositif départemental compte 5 échelons de bourse. Les montants varient de 375 à 1 250 € pour des études à La Réunion et de 1 550 à 2 150 € pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne). Les études à distance et les années de césure sont éligibles à ce seul dispositif sur le barème « études à La Réunion ».

Tranches revenus		<u> </u>	MONTANT BOURSE en €	
(Revenu B	rut Global)	Échelons	Études Réunion	Études France/UE
0	25 000	5	1 250	2 150
25 001	40 000	4	1 000	2 000
40 001	50 000	3	810	1 850
50 001	60 000	2	625	1 700
60 001	86 000	1	375	1 550

CONSTITUTION / RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS CHAQUE ANNÉE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE



ALLOCATION DE SCOLARITÉ



Ce dispositif vise les parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (bac+5). Les filières courtes bac+2 ou 3 (BTS, licence...) n'émargent pas à cette allocation. Cette aide est attribuée pour les droits de scolarité supérieurs à 1 000 € aux seuls étudiants boursiers départementaux, après déduction d'un montant forfaitaire de 300 € représentant l'équivalence d'une inscription en université dans la limite des plafonds ci-dessous indiqués :

Échelon 1 : 2 000 €

Échelon 2 : 3 000 €

Échelons 3 et 4 : 5 000 €

Échelon 5 : 6 000 €

En cas de non progression dans le cursus, un MAINTIEN des aides précitées (un seul par cycle) est possible sur demande écrite dans les cas suivants :

- pour un redoublement : justifier d'une moyenne ≥ 8 sur 20
- pour un changement d'orientation :
 - suite à une admission à un concours
 - pour une 1^{re} inscription à un diplôme professionnel jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint

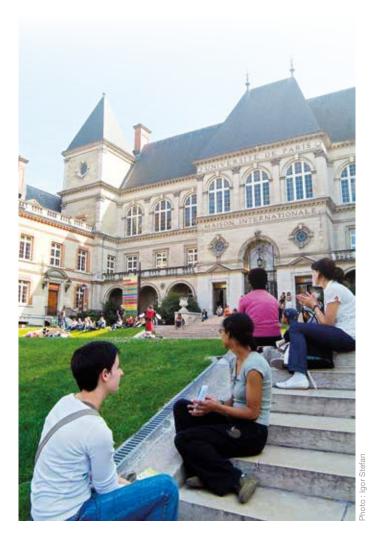
et sous réserve d'inscription à un même niveau d'études :

- suite à une non validation d'acquis
- lors d'un premier départ en mobilité
- pour une inscription à un master 2° année après obtention d'un diplôme de même niveau

Les problèmes de santé ou tout autre événement grave tel décès d'un parent responsable légal, d'une sœur ou d'un frère ouvrent droit à maintien.

LOGEMENT CIUP

Candidats de niveau bac+4 inscrits dans l'une des académies de Paris, Créteil, Versailles. Inscription sur le site net-bourses.



CIUP@CG974.FR

MODALITÉS

TYPE D'AIDES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR	DATE LIMITE DE TRANSMISSION	
Bourse (1 ^{re} partie 60 %)	 Votre certificat de scolarité 2017-2018 précisant votre niveau d'études et votre filière Votre attestation sécurité sociale étudiante 2017-2018 Un relevé d'identité bancaire à votre nom Vos résultats d'examen ou relevés de notes 2016-2017 + POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ Un justificatif d'adresse hors Réunion Le « questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE) » dûment rempli en procédure numérique via le dispositif net-bourses 	20 février 2018	
Allocation de scolarité	Facture acquittée ou attestation à votre nom portant signature et cachet de l'établissement et mentionnant le montant des droits dus au titre de votre scolarité (mention à part des frais annexes qui ne sont pas pris en compte)		
Maintien des aides (redoublement pur changement d'orientation) Demande écrite + justificatifs de bourse ci-dessus			
Bourse (2 ^{de} partie 40 %)	Notes ou évaluations du 1 ^{er} semestre ou attestation d'assiduité datée de janvier ou février 2018	1 ^{er} mars 2018	

N.B.: Privilégier le tout numérique pour la transmission de vos justificatifs : http://net-bourses.cg974.fr → rubrique « Consultation & justificatifs » → onglet « Mes documents justificatifs »

COORDONNÉES UTILES

Antenne du Département de La Réunion à Paris

21 rue du Renard 75004 Paris **Numéro vert** (étudiants en mobilité) : 0800 217 217 mobilite-ue-etudiants@cg974.fr

LADOM

Immeuble le Quartz
Etage 4 – plateaux 10 et 11
216 bd Jean Jaurès
97490 Sainte-Clotilde

Tél.: 0262 72 18 40 Fax: 0262 20 00 69

Région Réunion

Guichet Jeunes Place du 20 Décembre 1848 Barachois Saint-Denis

Tél.: 0262 31 64 64 Fax: 0262 48 15 93 espaceetudiant974.re

CROUS Réunion

20 rue H. Foucque 97490 Sainte-Clotilde Tél.: 0262 48 32 15 Fax: 0262 48 32 75 Direction de l'Éducation Service des Bourses

26 avenue de la Victoire – 97488 Saint-Denis Cedex Tél. : 0262 90 32 32

Email: net-bourses@cg974.fr



http://net-bourses.cg974.fr www.espaceetudiant974.re





